

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Les résultats ont été publiés au Ministère du Travail via le formulaire en ligne le 23 février 2021. Toutes les informations nécessaires à la transmission se trouvent sur ce récapitulatif.

L'index a été publié sur le site internet de Sciences Po le 23 février 2021 :

<https://www.sciencespo.fr/%C3%A0-propos/une-universit%C3%A9-ouverte-%C3%A0-tous#%C3%89galit%C3%A9%20femmes-hommes>

Les résultats seront par ailleurs être communiqués au CSE.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables	points obtenus en 2019	points obtenus en 2018
1- écart de rémunération (en %)	1	5,8	34	40	40	33	31
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	12,2	20	20	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,4	15	15	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10	0	5
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>84</b>		<b>100</b>	<b>83</b>	<b>86</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>84</b>		<b>100</b>	<b>83</b>	<b>86</b>